

Formation continue

Moniteur Sportif De Natation/BF



7h en présentiel
CAEN
28 novembre 2026



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Afin de conserver les prérogatives d'exercice de son diplôme, le titulaire du Moniteur Sportif de Natation doit effectuer une formation continue tous les 2 ans

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme initial : Titre à finalité professionnelle de niveau 4 (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

- Code RNCP : 39098
- Code Rome : G1204
- Code NSF 335 animation sportive, culturelle et de Loisirs.
- Formacodes : 15436 : Éducation sportive / 15491 : Natation.
- Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- Textes réglementaires en vigueur : [Décision du 31 mai 2024 portant enregistrement dans le répertoire national des certifications professionnelles et dans le répertoire spécifique](#)

METIER VISE

Le Moniteur Sportif de Natation met en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la Fédération Française de Natation :

1. Prévention et gestion des incidents et accidents
2. Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage
3. Conduite en sécurité de son action dans le cadre du plan d'aisance aquatique, du plan "j'apprends à nager", des différents tests de l'École de Natation Française (ENF) et de l'apprentissage des nages, départs et virages
4. Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et de séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline
5. Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants
6. Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club
7. Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club
8. Accueil et accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'un club



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Pré requis

2-Modalités d'inscription

3-Entrée en formation

PREREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement dans les livrets référentiels du Moniteur Sportif de Natation

Prérequis pour entrer en formation continue « Moniteur Sportif de Natation » et /ou Brevet fédéral

- Être licencié à la Fédération française de natation pour la saison 2025-2026 ;
- Être titulaire au minimum du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1, à jour de sa formation continue ;
- Présenter une pièce d'identité en cours de validité
- Compléter le dossier d'inscription en ligne
- Être titulaire du Brevet Fédéral 4 Natation Course et/ou du MSN

MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats devront s'inscrire via le dossier d'inscription à télécharger ou en inscription en ligne sur le site de l'ERFAN Normandie :

<https://www.erfan-normandie.com/formation-continue-des-brevets-federaux/>

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

Clôture des inscriptions : 04 décembre 2025



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS ET PROGRAMME

La formation est organisée sur 2 demi- journées consécutives ou non et comprend :

- 3 heures sur une partie « sauvetage et sécurité » : en piscine, réalisation du test de sécurité ET mise en situation pratique à partir de cas concrets de simulations d'accidents.
- 4 heures sur une partie « connaissances pédagogiques » correspondant au niveau de compétences du Brevet fédéral ou diplôme visé.

LES COMPÉTENCES VISÉES

1. Être capable de conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale
2. Être capable de conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
3. Être capable de valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
4. Être capable d'accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Normandie a été habilité par l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
Le 28/11/2026	7 heures	Le 02/11/2026

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	7 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	7 Heures
	Dont « sauvetage et sécurité »	3 Heures
	Dont « connaissances pédagogiques »	4 Heures

HORAIRES DE FORMATION

De 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes de 6 à 25 stagiaires maximums en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Normandie - Péricentre 4 - 147 Rue de la Délivrande – Caen (14)

Tram: accessible par les lignes A et B arrêt COPERNIC

Parking accessible derrière l'établissement près du château d'eau.

Centres aquatiques pédagogiques

Établissements Aquatiques de l'Agglomération Caennaise



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

E.R.F.A.N. Normandie

Adresse : Péricentre 4, 147 rue de la Délivrande – 14000 CAEN Tel : 02.31.75.04.19

SIRET : 348 517 046 00044 Code APE : 9312Z Déclaration Préalable : 251401188814A

Site internet ERFAN : www.erfan-normandie.com Email : erfan@ffnormandie.com

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région



- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...*

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet
- Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
- Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

- Plusieurs bassins de natation de 25 mètres au sein de l'agglomération Caennaise et Normande
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

- Exercices pratiques – Photocopies – présentation Powerpoint – supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
- Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.
- Abonnement à un service de téléconférence

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel.

2. Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Suivi de la formation
2. Réussite du test de sécurité

EPREUVES DE CERTIFICATION

Test de sécurité :

Durée de l'épreuve : 5' maximum par candidat.

Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite)

- Départ libre du bord du bassin,
- Un parcours en nage libre,
- Une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- Une remontée du mannequin jusqu'à la surface un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- La sortie de l'eau de la victime.



DISPENSES, ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

DISPENSES

POUR LA PARTIE SAUVETAGE ET SÉCURITÉ, LES STAGIAIRES PEUVENT :

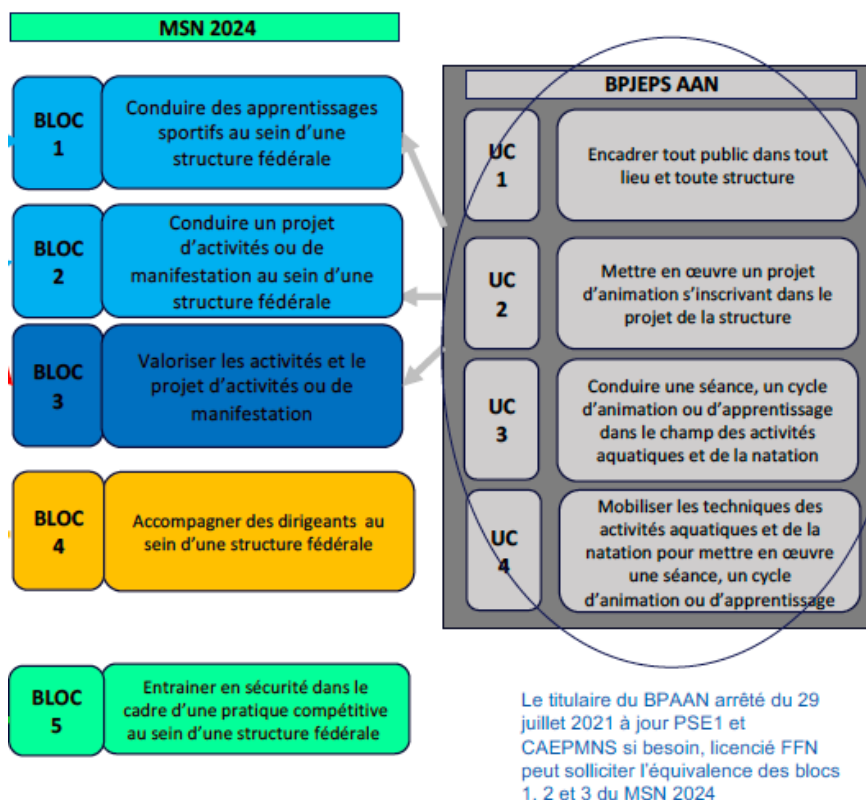
En se rapprochant de l'ERFAN, s'inscrire sur 3 heures sur une partie « sauvetage et sécurité » : en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets de simulations d'accidents.

Faire valoir, par la production d'un certificat de réalisation, la formation continue PSE 1 si celle-ci se déroule en piscine à partir de l'étude de cas concrets et si celle-ci intègre la réalisation du test de sécurité (A faire apparaître sur le certificat de réalisation).

Faire valoir, par la production d'un ou plusieurs certificats de réalisation, toutes actions de formation organisée sur le territoire national (qu'il s'agisse d'action organisée à l'échelon départemental, régional, national, y compris des actions organisées par les disciplines ex colloque natation artistique etc..) en lien avec le niveau de compétences du brevet fédéral visé.

Le certificat de réalisation fera apparaître l'intitulé de la formation, le lieu, la date, le volume horaire lorsqu'il n'y a pas de délivrance d'un Brevet fédéral.

Les formations continues proposées par l'INFAN (Mardi de la FFN et RDV de la FFN 100% à distance) sont disponibles sur l'agenda des sessions de formation et également publiées dans la rubrique l'Actualité du réseau.



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités de cette certification professionnelle. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Lorsqu'un candidat à l'entrée en formation du Titre à Finalité Professionnelle du Moniteur sportif de natation est en situation de handicap et nécessite que l'on prévoie un ou des aménagements, il doit faire une demande auprès du référent handicap de la Fédération française de natation, au plus tard 2 mois avant l'inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation ou en formation.

Cette décision est prise après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, sur la nécessité d'aménager, le cas échéant :

- Les tests d'exigences préalables ;
- La formation, ou les épreuves certificatives ;
- Ou l'épreuve dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- La décision est communiquée à l'organisme de formation concerné qui doit mettre en place ces aménagements.



La Fédération française de natation examine la compatibilité du handicap justifiant les aménagements mentionnés avec l'exercice professionnel de l'activité du diplôme, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

La Fédération française de natation peut apporter une restriction aux conditions d'exercice ouvertes par la possession du diplôme

COMMENT FORMULER SA DEMANDE

Cette demande se fait via le dossier de « demande d'aménagements pour les personnes en situation de handicap, à une formation de la Fédération française de natation » à se procurer auprès de l'organisme de formation partenaire ou sur le site internet de la Fédération française de natation.

L'organisme de formation partenaire indique à la personne en situation de handicap la démarche à suivre, lui transmet le dossier de demande d'aménagement avec les coordonnées du ou des médecins agréés ainsi qu'une description précise des épreuves dont l'aménagement est sollicité et l'oriente auprès du référent handicap de la Fédération française de natation

- La personne en situation de handicap prend rendez-vous auprès d'un médecin agréé pour recueillir l'avis médical sur la nécessité d'aménager le cas échéant les épreuves (EPEF, certifications) et/ou la formation selon la certification visée ;
- La personne fait acte de candidature auprès de l'organisme de formation ;
- Le référent handicap reçoit et analyse le dossier. Il sollicite un entretien avec la personne afin d'envisager les moyens de compensation possibles et les réseaux à solliciter ;
- Au vu de l'avis médical, le référent handicap de la Fédération française de natation avec l'organisme de formation étudie les modalités d'aménagement des épreuves (EPEF, certifications) et/ou de la formation en lien avec le médecin et définit les mesures de compensation ;
- Le dossier comporte au minimum le dossier de candidature à la formation, un CV, une lettre de motivation pour son projet, un certificat médical décrivant la nature de son handicap ainsi qu'un avis médical précisant les aménagements nécessaires à prévoir. Le candidat peut y ajouter toute pièce qu'il jugerait utile.

Dans le cas où des aménagements sont acceptés, ils sont portés sur le livret de formation et communiqués à l'équipe pédagogique et au jury national de certification comme indiqué dans le règlement de mise en œuvre des processus d'évaluation et de certification.

L'organisme de Formation partenaire peut refuser la délivrance du livret de formation s'il estime que les conditions de mise en œuvre des aménagements vont au-delà de sa capacité de réponse à un aménagement raisonnable.

Pour rappel, les grandes phases du processus chronologique de mise en œuvre de la formation au Moniteur sportif de natation

Étape	Description	Éléments attendus
LES EXIGENCES PRÉALABLES à l'ENTREE en FORMATION (EPEF)	phase préalable à l'entrée en formation il s'agit d'épreuves, organisées par les organismes de formation, qui doivent être acquises pour pouvoir entrer en formation	avis médical à donner au dépôt du dossier d'inscription via le dossier de demande d'aménagement.
FORMATION	l'organisme de Formation organise la formation au diplôme en centre et en entreprise ; autonomisation progressive des stagiaires en entreprise (face à face pédagogique) avec, pour certains diplômes, un passage d'épreuve (EPMSF) comme préalables à l'autonomie.	avis médical à donner au dépôt du dossier d'inscription OU demande pendant la formation (besoin exprimé souvent au moment des phases d'autonomisation en entreprise et/ou des EPMSF).
LES ÉPREUVES CERTIFICATIVES	Elles sont multiples et sont organisées par les Organismes de Formation partenaires.	avis médical à donner au dépôt du dossier d'inscription OU demande pendant la formation (besoin exprimé souvent après avoir eu des présentations des épreuves).

En dehors de cette procédure, le jury ne peut accorder aucun aménagement des situations formatives et certificatives.



€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
Formation continue BF/MSN	70 € Soit 10€/h	70 €	----	30 €	100 €

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

- mail : erfan@ffnnormandie.com
- par téléphone au : 02.31.75.04.19

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- X [Contrat d'apprentissage](#)
- X [Contrat de professionnalisation](#)
- X [CPF / CEC](#)
- X [CPF de Transition Professionnelle](#)
- X [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- X [PEC Sésame](#)
- X PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- X [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- X [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- X [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- X FNE



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	LOCHU Maëlle	Tel 02 31 75 04 19	Mail : erfan@ffnnormandie.com
Référent administratif et handicap	LEGRANDOIS-DELAMARE Hélène		
Coordinateur de formation	DUBARRY Malo		
Référent FOAD	LOCHU Maëlle		



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nbr d'apprenants	Taux de réussite	Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction
2025	5	100%	0	0	100%	100%
2024	8	88%	12%	12%	88%	88%